



Collombey-Muraz, le 27 avril 2022

*Courrier A*

Madame  
Chantal Vetter  
Ch. du Narzon 6 A  
1893 Muraz

**Réponse au postulat du 17 mars 2021, "Pour une protection et gestion durable de notre patrimoine arboré", accepté en séance du Conseil général du 3 mai 2021**

Traité par : Secrétariat municipal  
N/réf. : TUO - mol

Madame la Conseillère générale,

Nous nous référons à votre postulat mentionné en titre, qui a retenu toute l'attention du Conseil municipal et dont nous vous remercions.

L'arborisation de nos places et nos rues joue un rôle fondamental dans nos villages. Elle permet notamment de réguler le microclimat et d'atténuer les nuisances sonores. Les arbres contribuent aussi au bien-être et à la santé de la population vivant dans un espace urbanisé.

Le Conseil municipal est à ce titre attentif au maintien de l'arborisation, de même que son développement quantitatif et qualitatif. Les projets planifiés dans le futur, par exemple en lien avec les centres de village et les voies de mobilité douce, portent une attention particulière à cet aspect.

Le conseil municipal n'a donc pas combattu ce postulat, conscient qu'un inventaire de l'arborisation sur le domaine public représentera une base solide pour la planification actuelle et future.

Afin de répondre au postulat, un mandat d'étude sur l'état de la végétation arborée présent sur le domaine public de la Commune de Collombey-Muraz a été attribué à un bureau d'architecte-paysagiste, pour un montant de Fr 26'817.35 TTC.

Son contenu est détaillé de la manière suivante :

- Référencement et la cartographie des arbres présents sur le domaine public de la Commune de Collombey-Muraz.
- Inventaire informatique (métadonnée) des arbres sur le domaine public comprenant plusieurs attributs, comme par exemple :
  - Essence
  - Taille
  - Problème sanitaire ou arbre sain
  - Diamètre
  - Arbre remarquable ou simple arbre
  - Forme (tige, cépée, libre,...)
  - Etc.

- Bilan sur l'état général des arbres

Chaque arbre sera positionné sur une carte informatique et chaque attribut sera indiqué en cliquant sur cet arbre. Le site SITG du canton de Genève, dans la rubrique « arbre », illustre le rendu final qui nous sera proposé.

Cette analyse représentera ainsi une base solide sur laquelle le Conseil municipal pourra s'appuyer dans sa gestion de patrimoine arboré.

Une arborisation saine et pérenne est essentielle pour la qualité de vie des habitants. L'aggravation des modifications climatiques prédites pour ces prochaines décennies impliquent un choix des essences et une technique de plantation bien planifié (gabarit des fosses, connexion entre elles, etc.).

Conscient de ces enjeux, le Conseil municipal a décidé que les futurs aménagements urbains seront en principe accompagnés d'un appui d'un architecte paysagiste.

Le choix des futures essences arborées et buissonnantes (adaptées et diversifiées) devra aussi être réalisé de manière adéquate, afin de garantir la durabilité des plantations. Les enjeux des futurs choix d'essence sont cruciaux, car il en va de la garantie de lutte contre les îlots de chaleur, de la contribution à la diversité biologique et de la minimisation du risque de maladies dues aux ravageurs.

Cette optimisation de gestion garantira une conservation de l'arborisation urbaine, étendue en quantité et en qualité pour les générations futures.

En espérant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Madame la Conseillère générale, nos salutations distinguées.

Olivier Turin  
Président



Laurent Monnet  
Secrétaire municipal



Copie : Monsieur José Sotillo, Président du Conseil général